

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2843

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Goux

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2843**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) est régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle a été créée conformément aux statuts approuvés par assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 1982 et déposés en préfecture du Rhône le 26 juillet 1982.

L'association a pour but de créer et développer des liens de solidarité et d'entraide entre les associations. Œuvrant pour la consolidation et l'expansion des associations adhérentes, elle milite pour une reconnaissance, au niveau national et international du droit au sport en facilitant les échanges entre collectivités et en apportant son aide et son soutien administratif à ses membres.

L'association regroupe 11 membres, associations sportives communautaires (Arras, Bordeaux, Brest, Cherbourg, Creusot-Monceau, Dunkerque, Lille, Le Mans, Nancy, Strasbourg et Lyon).

L'action principale de l'association est l'organisation de la coupe de France des associations sportives communautaires (coupe UFASEC). Il s'agit de rencontres omnisports rassemblant plus de 400 sportifs.

Bilan des actions 2011

L'édition 2011 de la coupe de France des associations sportives des communautés urbaines a eu lieu au Mans, du 6 mai au 9 mai 2011.

C'est l'association culturelle et sportive des agents communaux et communautaires du Mans (ASAC) qui a organisé la manifestation.

385 agents communautaires dont 23 agents de la Communauté urbaine de Lyon se sont mesurés dans différentes disciplines sportives telles que le badminton, le bowling, la course à pied, le football, la pétanque, la randonnée, la chorégraphie, le tennis de table, le tir et le volley-ball.

Projets pour la saison 2012

En 2012, la coupe de France sera organisée à Lyon du 17 mai au 19 mai. L'Association sportive du personnel de la Communauté urbaine de Lyon, de la Ville de Lyon et des collectivités territoriales associées (ASCUL) a la charge de son organisation.

Les épreuves se dérouleront sur différents sites sportifs mis à disposition par la ville de Lyon : plaine des jeux de Gerland, halle Vivier Merle, gymnase Chanfray, clos Layat, etc.

Environ 500 sportifs seront accueillis et 100 bénévoles seront mobilisés pour assurer l'organisation logistique et sportive.

280 chambres ont été réservées pour accueillir les sportifs, les accompagnateurs et les élus.

Près de 550 plateaux repas seront livrés chaque midi sur les différents sites sportifs.

Budget 2012

Les dépenses et recettes prévisionnelles de l'UFASEC pour l'année 2012 sont réparties ainsi :

	Prévisionnel 2012 (en €)
subvention communautaires	103 162
<i>dont subvention Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>18 129</i>
cotisations associations sportives communautaires	10 313
<i>dont ASCUL</i>	<i>1 858</i>
Total recettes	113 475
coupe de France 2012 Lyon	103 162
honoraires experts comptables	1 226
déplacements	6 587
trésorerie - secrétariat	300
frais de commission contrôle	200
frais divers et équipement	2 000
Total dépenses	113 475
Résultat	0

Le soutien de la Communauté urbaine en 2012

Il est proposé au Conseil de Communauté de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 129 € au profit de l'UFASEC dans le cadre de son activité pour l'année 2012. Le montant sollicité par l'UFASEC est identique depuis 2009, il a été calculé selon des règles acceptées par l'ensemble de Communautés urbaines adhérentes, soit une part fixe de 4 802 €, assortie d'une part variable de 1,011 € par habitant.

La convention 2012 prévoit les engagements de chacune des parties ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Il est proposé au Conseil [...]" relatif aux modalités de calcul de la subvention de la Communauté urbaine, lire :

"assortie d'une part variable de 0,011 € par habitant."

au lieu de :

"assortie d'une part variable de 1,011 € par habitant" ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 129 € au profit de l'Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) pour l'année 2012,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'UFASEC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - chapitre 65 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O1487.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.